

Le sport à l'université, un enjeu politique et culturel majeur

Le sport est structurellement intégré au service public national de l'ESR par deux structures, les SUAPS et les STAPS. Il s'agit pour les premiers d'une poursuite d'une éducation physique sportive (EPS) universitaire mais sous la forme facultative, tandis que les secondes portent les formations aux métiers d'intervention dans le sport.

Par **PASCAL ANGER**,
secrétaire national du SNEP-FSU

L'avenir de la discipline scolaire EPS au sein de l'école avec son corollaire de recrutement de professeurs d'EPS (fonctionnaires) est tributaire de l'avenir des STAPS.

Présent dans toutes les dimensions de la société – politique, économique, culturelle, sociale, technologique –, le sport apparaît comme un fait social total. Décrété d'intérêt général en France par la loi sur le sport, il est évoqué en permanence par le politique comme un outil de cohésion sociale, bénéfique pour la santé, une école de la vie, etc., alors qu'il est dans le même temps polysémique et varié dans ses modalités de pratiques et ses finalités. C'est pourquoi nous parlerons parfois d'activités physiques, sportives et artistiques (les danses, les arts du cirque...) et pas seulement de sport. La polysémie permet un consensus flou où de multiples intérêts parfois contradictoires peuvent se retrouver. Logiquement, le sport retient l'attention des politiques au sens de politiques publiques voire d'instrumentalisation mais il est de plus en plus considéré depuis près de trente ans par l'économie capitaliste en termes de marché, qui englobe à la fois le sport professionnel et de haut niveau mais aussi la pratique amateur et de loisir.

Le sport, les activités physiques, sportives et artistiques (APSA), phénomènes culturels incontournables et massifs, ont donc toute leur place dans les universités pour contribuer aux missions de l'ESR, dont l'accès aux savoirs, aux compétences, à une culture générale, à une formation à l'analyse critique, à la recherche, bref, à une capacité à s'adapter au monde et à le transformer.

LÉGITIMITÉ POLITIQUE

La démocratisation des APSA dans le cadre d'une formation complète et équilibrée à l'université, ainsi que des formations de haut niveau aux métiers du sport donnent une légitimité politique à la place faite à ce champ culturel.

Le sport est pour le moment structurellement intégré au service public national de l'ESR par deux structures¹ : les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) et les UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Les SUAPS, avec leurs 700 enseignant-es d'EPS environ, services communs obligatoires

dans chaque université, ont pour mission d'organiser une offre d'APSA, d'enseigner et d'animer en contribuant entre autres à la vie de campus ou à la vie étudiante. C'est la poursuite d'une éducation physique sportive (EPS) universitaire mais sous la forme facultative. Ce qui fait, malgré le volontarisme des équipes et en lien avec l'insuffisance de moyens, que moins de 30 % des étudiant-es² en moyenne pratiquent, soit dans le cadre des enseignements, soit en pratique libre.

UN ENCHAÎNEMENT D'OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES APSA À L'UNIVERSITÉ

Au-delà de la grande insuffisance chronique de moyens (postes, budget et installations sportives), se trouve en arrière-fond la non-reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et universitaire des APSA. Le sport est relégué le plus souvent au rang de sous-culture, comme simple divertissement, objet de consommation, ou pratique d'entretien. La généralisation d'une inscription obligatoire³ d'UE APSA à un moment du cursus licence dans les maquettes permettrait en partie de régler le manque de temps énoncé régulièrement par les étudiant-es comme obstacle principal à la pratique, encore amplifié par l'obligation pour 50 % des étudiant-es de travailler pour financer leurs études.

Le gouvernement, soi-disant pour relancer et donner les moyens de cette démocratisation, a instauré dans la loi ORE la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), qui n'est en fait qu'un nouvel « impôt » payé par les étudiant-es (92 euros) et collecté par les Crous (!). Non seulement, elle n'apporte pas d'élan significatif pour la démocratisation, mais pire, elle instaure des tensions entre SUAPS et Crous, entre services de santé (SUMPPS) et de la culture et du sport (SUAPS). La CVEC est un cheval de Troie pour enfin ouvrir le marché des APSA à l'université à d'autres opérateurs privés et publics dont les Crous. Elle permet d'esquiver politiquement une véritable programmation de financement public des SUAPS. Le SNEP-FSU porte un tout autre projet pour la démocratisation des APSA et pour une formation complète et équilibrée de toutes et tous les étudiant-es.

1. À distinguer de la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui est une fédération d'associations sportives (loi 1901) des établissements d'ESR mais non intégrée structurellement au MESRI et aux établissements. Elle organise les compétitions et délivre des titres interuniversitaires nationaux et internationaux (120 000 étudiant-es licencié-es – 68 % de garçons, 32 % de filles – sur les 2,6 millions d'étudiant-es).

2. Ce sont plus de 50 % de femmes qui pratiquent.

3. Dans les grandes écoles pour former les élites, le sport est souvent obligatoire. Pourquoi cela ne serait-il pas le cas pour le plus grand nombre ?



© P. here

UNE FILIÈRE TRÈS ATTRACTIVE

Les UFR STAPS (ou départements STAPS) sont au nombre de 49 et implantées sur 61 sites avec plus de 800 enseignant-es d'EPS et 800 enseignant-es-chercheur-euses environ. Elles portent les formations aux métiers d'intervention dans le sport. C'est une filière très attractive, particulièrement en tension à chaque rentrée, qui comprend plus de 60 000 étudiant-es (dont 32 % de filles et 700 doctorant-es). Elle est organisée sur la base de cinq mentions : éducation motricité (41 % des étudiant-es dans cette filière historique pour la formation des enseignant-es d'EPS dans les UFR), entraînement sportif (20 %), activité physique adaptée (18 %), management du sport (17 %), ergonomie (2,5 %).

Dans le cadre de l'autonomie et de la restructuration des universités, les STAPS, domaine de formation vanté pour sa pluridisciplinarité (et son employabilité), sont toujours menacés d'éclatement. Ainsi, la filière APAS (activité physique adaptée et santé) pourrait être rattachée à l'UFR de santé, la filière management à la filière droit-économie, « éduc-mot » aux sciences de l'éducation, aux SHS ou aux INSPÉ.

L'avenir de la discipline scolaire EPS au sein de l'école avec son corollaire de recrutement de professeurs d'EPS (fonctionnaires) est tributaire de l'avenir des STAPS.

La féminisation des métiers d'encadrement et de gestion dans le domaine du sport est également un enjeu de taille. En 2019, seulement 32,2 % de femmes étaient en effet inscrites en STAPS (source DEPP).

L'OFFRE DE FORMATION, UN ENJEU MAJEUR

La recherche en STAPS est par ailleurs insuffisamment développée et affaiblit la légitimité de ce domaine au sein de l'ESR. Cette recherche doit être renforcée. L'effectif des enseignant-es-chercheur-euses issu-es des SHS doit être rééquilibré par rapport au poids actuel pris par celles et ceux issu-es des sciences dites « dures ».

L'offre de formation (de bac + 2 au doctorat), dans un secteur sportif où la marchandisation des loisirs corporels et l'ubérisation de l'encadrement via les coaches deviennent très prégnantes, est un enjeu majeur. Le niveau de formation, de qualification, de certification, et donc d'emploi et de rémunération des encadrants des APSA et des salarié-es, est révélateur de la place que la société donne à ce champ de la culture. Le marché de la formation dans ce domaine est devenu très concurrentiel, éclaté. Il se dérègle (avec l'enjeu du niveau européen) et abaisse souvent les exigences tout en augmentant drastiquement les droits d'inscription.

Le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU défendent, dans ce contexte concurrentiel de la formation, une rationalisation, une réglementation et une cohérence de l'offre de formation qui soit qualitative de haut niveau, y compris dans l'animation, dans le cadre du service public, afin de contenir la logique concurrentielle de marché mortifère pour la dimension éducative, humaniste, écologique et émancipatrice de ce champ culturel comme de beaucoup d'autres. ■

En 2019, seulement 32,2 % de femmes étaient inscrites en STAPS.

La recherche en STAPS est insuffisamment développée et affaiblit la légitimité de ce domaine au sein de l'ESR.